

## Prime Annuelle 2022

Toutes les nouvelles fonctionnalités de WO-PAIE

# Prime Annuelle 2022

Les nouveaux taux applicables au calcul de la prime annuelle entrent en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2022

### Rappel

Ces taux sont appliqués à la rémunération mensuelle d'un AS1A en vigueur au moment du versement, (soit 10,73 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2022).

De 1 an à moins de 20 ans d'ancienneté :

- Taux au 31 Octobre 2022 : 10,9266 %
- Taux au 1<sup>er</sup> Novembre 2022 : 13,8259 %

20 ans d'ancienneté et plus :

- Taux au 31 Octobre 2022 : 16,3193%
- Taux au 1<sup>er</sup> Novembre 2022 : 20,6495%

**Toutes ces nouvelles valeurs sont disponibles sur WO\_PAIE !**

**N'oubliez pas d'actualiser votre Plan de Paie !**

Siret : 41802845200039 - N° TVA:13418028452 00039 - N° Formation : 93060441206 - SARL au Capital de 7622,45 €

